Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 76/2008

OBJET :	SOUTIEN À LA GESTION DES PÊCHES PAR LES PREMIÈRES NATIONS
PROPOSEUR(E) :	Marianna Couchie, Première Nation de Nipissing, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Gary Potts, Chef, Première Nation de Temagami, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations ont toujours maintenu leur droit de gérer leurs activités traditionnelles sur leurs territoires traditionnels;

B. Plusieurs Premières Nations ont endossé le rôle de chef de file en ce qui concerne la gestion des pêches, des forêts et d'autres ressources naturelles sur leurs territoires traditionnels;

C. Par conséquent, certaines Premières Nations ont donc supervisé et géré des activités de récolte et autres au moyen de leurs propres sources de revenu;

D. Les gouvernements des provinces et du Canada n'ont pas soutenu les activités de gestion des Premières Nations malgré des demandes répétées en vue d'un soutien financier;

E. Par conséquent, certaines Premières Nations ont donc assumé la gestion des ressources naturelles dans leurs communautés et territoires traditionnels sans aucun soutien financier extérieur alors que des utilisateurs non autochtones jouissent des fruits des activités de gestion des Premières Nations;

F. Les Premières Nations font preuve d'une auto-gouvernance modèle sur leurs territoires traditionnels dans l'exercice de ses droits de pêche ancestraux et issus de traités, alors que les gouvernements des provinces et du Canada ne s'acquittent pas de leurs responsabilités relatives à la gestion des activités de récolte des citoyens non autochtones;

G. Par conséquent, la Couronne ne s'acquitte pas de ses obligations fiduciaires et issues de traités.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appellent le gouvernement du Canada à verser un paiement de transfert annuel aux Premières Nations qui ont déployé, ou tentent de déployer, des infrastructures et des capacités en vue de mettre en œuvre des plans, des lois et des règlements en matière de gestion scientifique durable des ressources naturelles dans leurs communautés et territoires traditionnels, au profit de tous les Canadiens.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL